

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2020

### DÉLIBÉRATION N° 2020\_029

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

### Objet : Syndicat intercommunal pour le développement du quartier Saint-Michel Jéricho - désignation des délégués de Malzéville en vue de constituer le comité syndical

L'an deux mille vingt, le quatre juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			Présent-es :
en exercice	présents	volants	
29	26	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gaëlle RIBY-CUNISSE - Gilles MAYER - Philippe BERTRAND-DRIRA - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Sophie DURIEUX - Daniel THOMASSIN - Aude SIMERMANN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Anne MARTINS - Jean-Marc RENARD - Claire FLORENTIN-POIZOT - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER
Date de convocation			Excusé-es :
22 mai 2020			
Date d'affichage			Alexandra VIEAU (procuration à Irène GIRARD) - Jessica NATALINO (procuration à Stéphanie GRUET) - Jean-Yves SAUSEY (procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS)
11 juin 2020			
Transmis en préfecture le			
11 juin 2020			
Rubrique : 5.3			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Irène GIRARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

**Le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Saint Michel Jéricho a été créé le 26 avril 1993 par arrêté de monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle autour de deux grandes missions :**

- la mise en œuvre d'un projet urbain à l'échelle du quartier,
- l'amélioration du cadre de vie des habitants en termes d'emploi, d'accès à la culture, aux loisirs, aux sports, d'insertion, de prévention de la délinquance et de participation des habitants à la vie de leur quartier.

Le quartier Saint-Michel-Jéricho est un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Sa particularité réside dans sa dimension intercommunale puisqu'il occupe en effet les bords de Meurthe au sein des territoires de Malzéville et de Saint-Max.

Depuis 2014, un nouveau secteur dénommé « Les Grands Moulins », de la commune de Nancy, s'est intégré dans le dispositif.

Cette nouvelle géographie prioritaire fait ressortir un quartier, à l'échelle des trois communes, de 3 072 habitants, représentant 1 483 ménages, et dont le revenu médian atteint 11 600 euros par unité de consommation (un montant en-dessous du seuil de 11 700 €, critère retenu par l'Etat pour classer un quartier en zone politique de la ville).

Exemples d'actions réalisées dans le quartier via le Sivu :

- semaine d'actions autour du livre en partenariat avec le Livre sur la Place
- action La Nuit de la lecture
- mise en place d'ateliers cuisine, dans le cadre de l'Atelier Santé Ville du quartier coordonné par le S.I.V.U.
- diagnostic participatif du quartier
- action Fit Days Kids organisée en partenariat avec l'association Tigre
- organisation d'une Fête du quartier par le Centre social
- rédaction et diffusion d'un journal de quartier par le Centre social

Le Fonds d'initiatives citoyennes (FIC) est un outil géré par le S.I.V.U. qui permet la mise en œuvre rapide des initiatives, des projets d'habitants ou d'associations. Il est destiné à favoriser l'amélioration de la vie quotidienne des habitants dans le quartier, à développer la citoyenneté et à responsabiliser les habitants, pour des projets nécessitant une aide financière tout en évitant les lourdeurs administratives. Il repose sur une dotation annuelle gérée par le SIVU, complétée par les partenaires du dispositif (Conseil départemental, Etat) sous forme de subventions globales.

Le conseil citoyen du quartier Saint-Michel Jéricho Grands Moulins est une instance indépendante du pouvoir public, créée par la loi du 21 février 2014 "de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine". Son objectif est de "confronter les dynamiques citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du Contrat de ville, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants".

Depuis le lancement officiel du 30 mars 2016, plusieurs réunions ont permis aux membres du conseil citoyen de se faire connaître et de constituer une association. Par ailleurs, le conseil citoyen participe aux différents projets du quartier, notamment le Diagnostic participatif, le FIC, la Fête du quartier.

Cette association a pour but de favoriser l'expression des habitants et usagers aux côtés des acteurs institutionnels, suivre et évaluer le Contrat de Ville, stimuler et appuyer les initiatives citoyennes et développer les projets et activités permettant d'atteindre les objectifs ci-dessus.

Le SIVU emploie deux personnes, une cheffe de projet développement territorial et une médiatrice sociale.

Le Comité syndical du SIVU est composé d'élus de Malzéville et de Saint-Max, sa présidence et sa vice-présidence alternent à chaque nouveau mandat municipal.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 avril 1993 autorisant la création du syndicat intercommunal pour le développement du quartier Saint-Michel/Jéricho entre les communes de Malzéville et Saint-Max de et prévoyant la désignation de trois délégués titulaires et de trois délégués suppléants de chacune des communes,

Considérant que lors de l'installation du nouveau comité syndical le 17 avril 2001, il a été proposé d'adjoindre un membre titulaire et un membre suppléant supplémentaire pour chaque commune au comité syndical, portant ainsi à quatre le nombre de délégués titulaires et suppléants de Malzéville et Saint-Max,

**Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation de 4 délégué-es titulaires et de 4 délégué-es suppléants représentant la commune de Malzéville afin de constituer le comité syndical du Sivu,**

**Considérant que la présidence revient, pour ce mandat 2020-2026, à la ville de Malzéville et la vice-présidence à la ville de Saint-Max,**

Suite au renouvellement complet du conseil municipal en date du 15 mars 2020,

Le maire propose les candidatures suivantes :

Délégué-es titulaires :

- Jean-Pierre ROUILLON
- Sophie DURIEUX
- Pierre BIYELA
- Malika TRANCHINA

Délégué-es suppléants :

- Marie-Claire TCHAMKAM
- Philippe BERTRAND-DRIRA
- Agnès JOHN
- Jean-Marc RENARD

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

#### Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 29

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 15

Les candidats proposés ont obtenu 29 soit vingt-neuf voix.

Les candidats proposés, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamé-es :

Délégué-es titulaires :

- Jean-Pierre ROUILLON
- Sophie DURIEUX
- Pierre BIYELA
- Malika TRANCHINA

Délégué-es suppléants :

- Marie-Claire TCHAMKAM
- Philippe BERTRAND-DRIRA
- Agnès JOHN
- Jean-Marc RENARD



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

